

AVIS

-2 mai 2024-

Le Ministère de l'Economie et des Finances a publié, le **2 mai 2024**, les délais de paiement déclarés par les Etablissements et Entreprises Publics concernant **le mois de mars 2024** et ce, au niveau de la rubrique de l'Observatoire des Délais de Paiement sur le portail dudit Ministère.

Cette publication à caractère trimestriel s'inscrit dans le cadre de la démarche progressive adoptée par le Ministère d'Economie et des Finances depuis la première publication effectuée le 31 octobre 2019.

Ainsi, la moyenne des délais de paiement déclarés par l'ensemble des Etablissements et Entreprises Publics a atteint **34,4 jours à fin mars 2024**.